

2

COMPTE DE RÉS ULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARLU2TAO		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	
				Exercice N-1 clos le 31122022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	360 000
					276 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée * POUR COPIE			224	
	Subventions d'exploitation reçues CERTIFIEE CONFORME				6 667
	Autres produits			230	7 349
					7 294
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	367 349
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	136 001
					88 865
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	896	244	3 625
					2 696
	Rémunérations du personnel *			250	152 175
					131 582
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	86 275
					83 410
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	10 849
				9 770	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	52	
				13	
Total des charges d'exploitation (II)			264	388 977	316 336
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(21 628)
PRODUITS ET CHARGES D'YVES	Produits financiers (III)			280	342 590
	Produits exceptionnels (IV)			290	3 655
	Charges financières (V)			294	49 196
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	2 025
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
					109 737
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	15 786
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	666
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	13 800
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi a redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
dont divers { Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346				
	643				
	648				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	7 518
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 7.676 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
					372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2TAO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 allée des Ruches de Félix
87430 VERNEUIL SUR VIENNE
820 926 871 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30/06/2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 271 765,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	271 765,90 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	215 000,00 euros
Soit 2 150,00 euros par part	
Le solde	56 765,90 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 192 845,05 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 215 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement **le 02 août 2024.**

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 :

60 000,00 euros, soit 600,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :

126 200,00 euros, soit 1 262,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 126 200,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :

150 000,00 euros, soit 1 500,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000,00 euros

**Certifié conforme
La Gérance**

DocuSigned by:

B1017EB789534F1...

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARLU 2TAO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410	800	412		414		416	800										
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	1 582	442	583	444		446	2 165										
		Installations générales agencements divers		450	44 656	452		454		456	44 656										
		Matériel de transport		460		462	4 666	464		466	4 666										
		Autres immobilisations corporelles		470	23 838	472	4 026	474		476	27 863										
		Immobilisations financières		480	479 362	482	530 825	484	251 005	486	759 182										
		TOTAL		490	550 237	492	540 099	494	251 005	496	839 331										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500	377	502	267	504		506	643										
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	473	532	430	534		536	903										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	14 139	542	4 466	544		546	18 604										
		Matériel de transport		550		552	438	554		556	438										
		Autres immobilisations corporelles		560	7 998	562	5 249	564		566	13 247										
		TOTAL		570	22 986	572	10 849	574		576	33 835										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
					⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU 2TAO

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607									
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616									
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636									
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646									
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656									
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666									
TOTAL				680		682		684		686									
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		Dotations		Reprises															
Fonds commercial		681		683															
Autres Immob. incorp.		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
Terrains		710		715		2													
Constructions		720		725		3													
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		4													
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		5													
Matériel de transport		750		755		6													
Autres immobilisations corporelles		760		765		7													
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780											
II										DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982			7 676								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis										
Déficits imputés								983			7 518								
Déficits reportables								984			158								
Déficits de l'exercice								860											
Total des déficits restant à reporter								870			158								
IV										DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)								325											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380									
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326											
N° du centre de gestion agréé										388									
Montant de la TVA collectée										374			61 100						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378			10 105						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU2TAO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	3	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	360 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	7 285	
TOTAL 1	106	367 285	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	64	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	64	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	25 387	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	74 433	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	374	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	52	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	100 246	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 267 103
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	267 103
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	367 285	
Effectifs au sens de la CVAE	023	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	7 503 898	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARLU 2TAO		6 Allée Des Ruches De Félix		Néant	
Adresse de l'entreprise				87430 VERNEUIL SUR VIENNE			
SIRET		8 2 0 9 2 6 8 7 1 0 0 0 3 0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles	010		012			
	{ Autres*	014	800	016	643	157	423
	Immobilisations corporelles*	028	79 350	030	33 192	46 158	47 466
	Immobilisations financières* (1)	040	759 182	042		759 182	479 362
	Total I (5)	044	839 331	048	33 835	805 496	527 251
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	POUR COPIE	
		Marchandises *	060		062	CERTIFIEE CONFORME	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	218 400	070		218 400	177 600
		{ Autres * (3)	072	204 677	074		204 677
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	79 219	086		79 219	58 475
	Charges constatées d'avance *	092	156	094		156	1 577
	Total II	096	502 452	098		502 452	415 409
	Total général (I + II)	110	1 341 783	112	33 835	1 307 948	942 660
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		136 079		176 342	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		271 766		109 737	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		408 945		287 179	
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		762 188		551 032	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 878		2 540	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 43 163)	172		102 380		67 004	
	Comptes courants d'associés	173		2 017		3 496	
	Autres dettes	175		541		24 410	
	Produits constatés d'avance	174		26 000		7 000	
Total III	176		899 003		655 481		
Total général (I + II + III)	180		1 307 948		942 660		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	747 933	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	540 099	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.